

SEANCE DU 10 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 04/07/2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, CHAMPIGNY, Mme CHAVIGNY, Mrs MONTIER, DOREAU, MASSÉ, DURAND, GRENAT, Mme GUÉRIN Magali, Mr AVOLIO, Mmes CHEVALIER, BOURGUIGNON, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr VANDENDORPE. Mme GUERIN Isabelle.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

1 - REVISION DU LOYER Logement communal 15 rue Principale au 1^{er} Juillet 2008

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2007.

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005.

Le nouvel indice de référence des loyers a été publié pour la première fois le 14 février 2008 pour les valeurs du 1^{er} trimestre 2006 au 4^{ème} trimestre 2007 inclus.

Valeurs de l'indice de référence des loyers base 100 au 4^{ème} trimestre 1998 :

- 4^{ème} trimestre 2006 : 112,77

- 4^{ème} trimestre 2007 : 114,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le loyer mensuel à compter du 1^{er} juillet 2008 :

Logement sis 15 rue Principale loué actuellement à Monsieur et Madame

Yannick ROBINEAU étant de 305,50 Euros passera à :

$305,50 \text{ Euros} \times 114,30 / 112,77 = \mathbf{309,64 \text{ Euros}}$

2 – TRAVAUX AMENAGEMENT TERRAIN DE JEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'aménagement du terrain de jeux :

Les propositions sont :

Allée piétonne et clôture

- Sarl H2P Jardins Marcilly 3 798,90 € T.T.C.

- Les Jardins de Sylvie Tours 5 328,18 € T.T.C.

- Sud Touraine Espaces Verts Ferrière-Larçon 4 520,88 € T.T.C.

Fourniture barrière

- Sarl T.C.J. Joué-lès-Tours 972,35 € T.T.C.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

RETIENT le devis de Sarl H2P Jardins d'un montant de 3 798,90 Euros T.T.C.

et le devis de Sarl T.C.J. qui s'élève à 972,35 Euros T.T.C. pour la fourniture d'une barrière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

3 – REFECTION DE LA COUVERTURE GRANGE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a attribué une subvention au titre du Fonds Départemental de Taxe professionnelle 2008 pour les travaux de réfection de la couverture de la grange communale.

Cette subvention accordée au taux de 35% sur un montant de travaux de 17898,80 Euros H.T.(devis à Mr Bouvet) s'élève à 6 265 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT l'entreprise BOUVET de l'île Bouchard

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008

4 - CONVENTION AVEC SOGEA : FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention entre la commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société SOGEA Nord Ouest TP.

Monsieur le Maire rappelle que SOGEA NORD OUEST TP en sa qualité de délégataire du service de l'eau potable, établit la facturation et le recouvrement des sommes dues.

Cette convention a pour objet de confier à SOGEA NORD OUEST TP la facturation et le recouvrement des redevances du service de l'assainissement par les mêmes factures et les mêmes moyens que le service de l'eau potable.

Le montant de la rémunération du prestataire est fixé à 1,50 € HT par abonné par an avec révision annuelle (Chapitre 2 Clauses financières).

La présente convention est conclue pour une durée équivalente à celle du contrat d'affermage du service d'eau potable, soit une échéance au 31/12/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention de facturation entre la Commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société SOGEA Nord Ouest TP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société SOGEA Nord Ouest TP leur confiant la facturation de la redevance assainissement collectif et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

5 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2008 DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,

Considérant que les crédits s'avèrent insuffisants au compte 658 du budget « service assainissement » de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615 Entretien/Réparations - 50,00 Euros

Compte 658 Charges diverses de gestion + 50,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget M49 du service assainissement de l'année 2008.

6 – BUDGET COMMUNAL ANNEE 2008 DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,

Considérant que les crédits inscrits à l'article ci-après du budget de l'exercice 2008 ne sont pas au bon compte, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 67441 Subvention budget assainissement - 2 000,00 Euros

Compte 657364 Subvention Budget assainissement + 2 000,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2008.

7 – DEVIS AMENAGEMENT PLACARD A LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Dargenton concernant la fourniture et pose d'un placard au secrétariat de Mairie.

Ce devis s'élève à 1 470,00 euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise DARGENTON et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association SYNCRO-CLUB de Cheillé organise son assemblée générale à Ports-sur-Vienne du vendredi 31 octobre au dimanche 2 novembre 2008.

Le vendredi et le dimanche seront réservés à la découverte touristique de la région.

Le samedi 1^{er} novembre sera consacré à une randonnée de 4X4 (VW Syncro). A cet effet, l'Association sollicite l'autorisation de la commune pour emprunter les chemins communaux (circuit de la journée du 1^{er} mai de Ports-sur-Vienne).

Monsieur le Maire précise que l'Association Foncière réunie le 4 Juillet 2008, a émis un avis défavorable.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

EMET un avis défavorable à cette demande considérant que les chemins sont endommagés par le passage des véhicules

La randonnée 4X4 du 1^{er} Mai organisée par l'Association des Chasseurs de Ports-sur-Vienne sera autorisée sous réserve que la sécurité soit assurée sur les voies empruntées, que chaque participant respecte le circuit et le code de la route, et de la remise en état des chemins communaux.

FETE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal au traditionnel casse-croûte du 14 juillet prévu à 9 heures, terrain communal le 13 juillet 2008.

19 H : Repas champêtre suivi du feu d'artifice et bal populaire.

Extension et aménagement des bâtiments scolaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux de l'école.

Construction neuve : quelques finitions sont à réaliser

Déménagement de la salle de classe de la directrice fin juin 2008.

Monsieur Champigny précise que les travaux d'agrandissement du réfectoire de la cantine sont en cours (démolition intérieure de la cloison).

Cour de l'école : Réfection en cours, l'enrobé sera réalisé semaine 30.

Date prévue pour inauguration : 6 septembre 2008 à 11 heures.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,